

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Samuel  
Mardi, le 4 novembre 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue mardi, le 4 novembre à 19h30 au 140, rue de l'Église à Saint-Samuel.

Sont présents : Denis Lampron, Denis Bergeron, Grégoire Bergeron, Nancy Bergeron, Manon Beaudet, André Désilets.  
Est absent : Léo Gauthier

La séance est ouverte à 19h30 par monsieur Denis Lampron, maire. Madame Suzie Constant, directrice générale fait fonction de secrétaire de la séance.

#### **Situation financière de la municipalité au 31 octobre 2014.**

Monsieur Denis Lampron, maire, fait état de la situation financière de la municipalité. Le rapport sera distribué gratuitement sur le territoire de la municipalité.

2014-11-110

#### **Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par Grégoire Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adoptée.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2014-11-111

#### **Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2014 et le suivi.**

Il est proposé par André Désilets et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal du 7 octobre 2014, séance ordinaire, soit adoptée.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2014-11-112

#### **Adoption des comptes.**

Il est proposé par Nancy Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil approuve, telle que présentée, la liste des dépenses autorisées et payées totalisant 101 769.56\$, dont 8 902.76\$ en déboursés directs pour les salaires.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CREDIT**

Je, soussignée, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de Saint-Samuel.

2014-11-113

#### **Dérogation mineure-Véronique Désilets et Martin Éric Houle 516, rang 2.**

**Considérant** une demande de M. Martin-Éric Houle et Mme Véronique Désilets afin d'autoriser l'agrandissement de la résidence à 8 mètres de marge de recul arrière comparativement aux 15 mètres de marge de recul arrière et à 4 mètres de marge de recul latérale comparativement aux 5 mètres de marge de recul latéral autorisés à l'annexe B de la zone A1 du règlement de zonage n° 216.

**Pour ce motif**, il est proposé par M. André Désilets, appuyé par M. Denis Bergeron d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme « CCU » pour l'agrandissement de la résidence au 516, 2<sup>e</sup> rang à Saint-Samuel à 8 mètres de marge de recul arrière et à 4 mètres de marge de recul latéral.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2014-11-114

#### **Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier.**

La conseillère Manon Beaudet propose que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 18 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2014-11-115**

**Travaux réalisé avec les fonds des redevances et du fonds alloués par le député.**

Le conseiller André Désilets propose qu'une partie des travaux effectués au rang 15 et rue Ste-Hélène soit payé avec le budget alloué par le député qui est de 18 000\$ et le 28 681.23\$ dans le fonds des redevances de carrières et sablières. Un montant total de 46 681.23\$.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**2014-11-116**

**Avis de motion – Règlement d'urbanisme plan d'urbanisme 2014-269**

Monsieur le conseiller Denis Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour certaines définitions;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2014-11-117**

**Avis de motion - Règlement d'urbanisme zonage 2014-270**

Monsieur le conseiller Grégoire Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 293, 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :
  - L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions;
  - La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A et AR »;
  - La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs;
  - L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans les zones agrorésidentielles « AR »;
  - La création de la zone agricole « A5 ».
- De mettre à jour des dispositions concernant les maisons intergénérationnelles, les bâtiments accessoires en zone agricole, les entrées charretières, l'abattage d'arbres et les schémas illustrant les cours ainsi que les lignes de lots.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**2014-11-118**

**Avis de motion – Règlement d'urbanisme lotissement 2014-271**

Madame la conseillère Nancy Bergeron donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions;
- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la notion de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-11-119

**Avis de motion – Règlement d'urbanisme construction 2014-272**

Madame la conseillère Manon Beaudet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de mettre à jour certaines définitions.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-11-120

**Avis de motion – Règlement d'urbanisme permis et certificat 2014-273**

Monsieur le conseiller André Désilets donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin :

- de mettre à jour certaines définitions;
- d'abroger les dispositions relatives l'abattage d'arbre.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2014-11-121

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au plan d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Règlement n° : 2014-269

SUR PROPOSITION DE Denis Bergeron, conseiller, appuyée par Grégoire Bergeron, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du plan d'urbanisme n° 2014-269

Le présent projet de règlement n° 2014-269 aura pour objet de modifier le règlement du plan d'urbanisme afin :

- De mettre à jour certaines définitions;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2014, à 19 h, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2014-11-122

**Résolution adoptant le 1<sup>er</sup> projet de règlement d'amendement au règlement de zonage et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Règlement n° : 2014-270

SUR PROPOSITION DE Grégoire Bergeron, conseiller, appuyée par Nancy Bergeron, conseillère.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de zonage n° 2014-270.

Le présent projet de règlement n° 2014-270 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'incorporer les dispositions des règlements 293, 316 et 325 modifiant le schéma d'aménagement, soit principalement :

- L'ajout et de mise à jour de plusieurs définitions;
- La mise à jour de certains usages dans les zones agricoles « A et AR »;
- La mise à jour des dispositions sur la gestion des odeurs;
- L'ajout de l'usage ferme d'agrément dans les zones agrorésidentielles « AR »;
  - La création de la zone agricole « A5 ».
- De mettre à jour des dispositions concernant les maisons intergénérationnelles, les bâtiments accessoires en zone agricole, les entrées charretières, l'abattage d'arbres et les schémas illustrant les cours ainsi que les lignes de lots.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2014, à 19 h 05, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, CE 4 NOVEMBRE 2014.

2014-11-123

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de lotissement et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Règlement n° : 2014-271

SUR PROPOSITION DE Nancy Bergeron, conseillère, appuyée par Manon Beudet, conseillère.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de lotissement n° 2014-271

Le présent projet de règlement n° 2014-271 aura pour objet de modifier le règlement de lotissement afin :

- De mettre à jour et d'ajouter certaines définitions;
- De diminuer la largeur minimale de l'emprise d'une rue locale;
- De mettre à jour la notion de profondeur dans le calcul de la superficie minimale d'un lot.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 décembre 2014, à 19 h15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2014-11-124

**Résolution adoptant le projet de règlement d'amendement au règlement de construction et fixant la date de l'assemblée de consultation**

Règlement n° : 2014-272

SUR PROPOSITION DE Manon Beudet, conseillère, appuyée par André Désilets, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet de règlement de construction n° 2014-272

Le présent projet de règlement n° 2014-272 aura pour objet de modifier le règlement de construction afin :

- de mettre à jour certaines définitions

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue

le 2 décembre 2014, à 19 h 25, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2014-11-125

**Transport adapté Rouli bus – contribution municipal.**

Le conseiller Denis Bergeron propose que la Municipalité de Saint-Samuel adhère à Rouli-Bus - Transport adapté pour l'année 2015 et s'engage à lui verser une contribution de 2 301 \$ pour ses services.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-126

**Club de motoneige Alléghanish/autorisation-traverse de route.**

La conseillère Nancy Bergeron propose d'autoriser le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs d'utiliser les chemins municipaux de Saint-Samuel, ici énuméré : les rangs 2-3-4, rue Ste-Hélène, route Rivard rues Curé Baron et de l'Église.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-127

**Entente loisirs et culture pour l'année 2015 avec la Ville de Warwick.**

La conseillère Nancy Bergeron propose d'adhérer à une nouvelle entente de loisirs et culture avec la Ville de Warwick pour l'année 2015, le coût de l'entente est de 9 694.34\$.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-128

**Paiement des citoyens du périmètre urbain-installation septique.**

Considérant l'adoption du règlement # 2014-268;

Considérant une subvention de 50% pour un maximal de 3 000\$ pour les citoyens qui se conforme;

En conséquence,

Le conseiller André Désilets propose de défrayer les citoyens s'étant conformé aux exigences du Q2r22 ; 241, de l'Église, 254, de l'Église, 385, rue Ste-Hélène, 249, de l'Église et 283 de l'Église.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-129

**Employé pour le déneigement d'hiver.**

La conseillère Manon Beaudet propose d'engager M Alain Janelle pour la période hivernale. Les conditions et termes sont décrites dans le contrat. L'élu responsable de l'employé est Grégoire Bergeron.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-130

**Déneigement secteurs Thibodeau et 4 Soleils au village.**

La soumission reçu le 4 novembre aurait du être reçu au bureau avant le 4 novembre donc la soumission est refuse. Une séance extraordinaire aura lieu mardi 11 novembre à 19h.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

2014-11-131

**Séance extraordinaire – adoption taux de taxes 2015 et budget 2015.**

Le conseiller André Désilets propose que la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2015 et du taux de taxation soient le 2 décembre à 20h30. Les avis publics seront affichés aux endroits désignés par le conseil.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

2014-11-132

**Avis de motion – taux de taxation 2015.**

**Avis de motion** est donné par Nancy Bergeron, conseillère, que sera adopté à une séance ultérieure le règlement édictant les différents taux de taxes pour l'année 2015.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS.**

**Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires.**

Denis Lampron, maire, les conseillères Nancy Bergeron, Manon Beaudet, les conseillers Grégoire Bergeron, Léo Gauthier et André Désilets déposent chacun leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**Affaires nouvelles.**

Aucune affaire nouvelle

**Période de questions.**

Discussion sur divers sujets.

**Levée de la séance ordinaire.**

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, la conseillère Manon Beaudet propose la levée de la séance à 20 h 00. La séance est close.

---

**Denis LAMPRON,  
Maire**

---

**Suzie CONSTANT,  
Secrétaire de la séance**